Département : Ille et Vilaine
Arrondissement : Rennes

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260112-202601_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

DE L A N D U J A N

Séance du 8 Janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le huit janvier à 20h00, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, le Maire.

Date de convocation : 31/12/2025

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 8
Secrétaire de séance : Mme RESCAN Laurence
Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 8
Nombre de Voix : 8 + 2 pouvoirs = 10

Présents : M. Henry Serge, Mme SAUDRAIS Vanessa, Mme RESCAN Laurence, Mme CARESMEL Marie-Thérèse, Mme CERTAIN Corinne, M. DEFFAINS Jérémy, M. ESNAULT Christophe et Mme FRADETAL Morgane.

Absents excusés : M. FONTAINE Bertrand, M. SIMON Jérôme, M. RAMEL Pascal

Absents non excusés : M. ROBIN Kévin, M. FERRE Samuel

Pouvoirs : M. RAMEL Pascal à M. ESNAULT Christophe et M. FONTAINE Bertrand à Mme CARESMEL Marie-Thérèse

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

202601-08

Objet de la délibération : Mise en œuvre du Dispositif Argent de Poche pour l'année 2026

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

La commune a adhéré au Dispositif Argent de Poche par délibération du 15 décembre 2016. Il est réservé aux jeunes de 16 ans révolus et jusqu'à la veille de leurs 18 ans et qui habitent Landujan. Il est possible de s'inscrire pendant les vacances pour travailler au sein des services municipaux techniques ou culturels.
Les jeunes travaillent avec les agents communaux des services concernés par les missions proposées : désherbage, ponçage, peinture, entretien de locaux, rangement, archivage…

Le dispositif est proposé sur des ½ journées de 3h30 (30 minutes de pause). Chaque ½ journée est rémunérée 15€.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur la mise en œuvre du Dispositif Argent de Poche au cours des vacances scolaires de 2026.

VACANCES SCOLAIRES	
Hiver	Du samedi 14 février au lundi 2 mars 2026
Printemps	Du samedi 11 avril au lundi 27 avril 2026
Été	Du samedi 4 juillet au lundi 31 août 2026
La Toussaint	Du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2026

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213501430-20260112-202601_08-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITÉ

- **De mettre en œuvre** le Dispositif Argent de Poche au cours des vacances d'hiver, de printemps, d'été et de la Toussaint 2026.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Ont signé au registre les membres présents.
Copie certifiée conforme,
Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

MAIRIE DE LANDUJAN
35360